Mis en ligne le 5 décembre 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20231201-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-12-2023
Publication le : 01-12-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 novembre 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Sébastien MAGNIER, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Madame Pascale LUBIN donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Madame Dolores ADAMSKI, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Eric GLENAT donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET et Monsieur Cédric AUGIER.

Monsieur Jean-Charles BANCHERI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-5.3-168

Désignation d'un élu référent forêt au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais dans le cadre de la stratégie pluriannuelle forêt / bois de 2023 à 2027

Monsieur le Maire indique que par délibération du 25 octobre 2022, les élus du Pays Voironnais ont décidé de se doter d'une stratégie pluriannuelle forêt/bois de 2023 à 2027.

Cette stratégie traduit les objectifs de la feuille de route du mandat sur les sujets liés à la forêt et la filière bois, cohérente avec la stratégie interterritoriale « Forêt Horizon 2030 » et la charte forestière de territoire du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Cette stratégie ne pourra être mise en œuvre sans un relais dans les communes, directement confrontées aux questions de terrain comme notamment :

- Les chantiers forestiers suscitant parfois l'incompréhension des habitants ;
- La règlementation applicable ;
- La nécessité d'établir des état des lieux des chemins pour s'assurer du bon état de ceux-ci après les chantiers ;
- Le dialogue avec les forestiers ;
- Et plus globalement, toutes les questions d'actualité en lien avec le changement climatique que sont les risques croissants d'incendies, le dépérissements des peuplements dues aux canicules répétées, la fréquentation croissante des forêts par la population, …

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20231201-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-12-2023
Publication le : 01-12-2023

Le Pays Voironnais souhaitant, comme dans d'autres domaines, apporter un appui à ses communes, sur un sujet avec des implications environnementales, économiques et sociétales majeures, il est proposé de désigner un élu référent forêt pour la Commune de Tullins.

Il est précisé que les élus référents bénéficieront d'informations et de formations au besoin, et seront les interlocuteurs privilégiés pour suivre le schéma de desserte forestière dont la révision va commencer d'ici la fin de l'année.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Gérald CANTOURNET référent forêt au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais dans le cadre de la stratégie pluriannuelle forêt / bois de 2023 à 2027,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 28 novembre 2023
Le Maire

